



Attaque de chien mais refus de plainte

Par **lothlorien**, le **12/03/2011** à **21:45**

Bonjour,

Mon chien, tenu en laisse, a été attaqué par un berger allemand qui n'était pas en laisse. Son propriétaire tenait également, en laisse cette fois-ci, trois autres chiens qu'il n'a pas pu maîtriser et qui se sont jetés sur mon chien eux aussi. Grâce à l'intervention rapide de deux passants, nous avons pu dégager mon chien de leurs crocs. Je me suis éloignée rapidement avec mon chien car il était difficile de contenir le berger allemand. Lorsque je suis revenu le propriétaire des chiens s'était éloigné mais les personnes qui m'ont aidée avaient raconté l'incident à deux policiers municipaux passant là. Ceux-ci m'ont conseillé d'emmener mon chien chez le vétérinaire, d'aller chez le médecin faire constater que j'étais choquée, et porter plainte auprès du commissariat de police. Ils m'ont également dit qu'ils connaissaient l'homme qui avait les chiens, un SDF dont ils avaient déjà entendu parler.

Fort heureusement mon chien est sain et sauf, cependant lorsque j'ai voulu déposer plainte, l'agent de police a refusé de la prendre, sous prétexte que seul un animal avait été attaqué, pas une personne. Je suis repartie désemparée mais aujourd'hui j'ai surtout peur de sortir avec mon chien dans mon quartier. Faut-il attendre qu'un enfant ou même un adulte se fasse attaquer par les chiens de cette personne pour pouvoir agir ? La police a-t-elle le droit de refuser ma plainte et que puis-je faire ?

En vous remerciant par avance pour vos conseils, cordialement.

Par **mimi493**, le **12/03/2011** à **22:21**

La police n'a pas le droit de refuser de prendre une plainte, mais ils ne se gênent pas pour le faire même dans des cas graves (crimes)

Vous devez prévenir le maire dans un premier temps